

**BULLETIN MUNICIPAL  
JUILLET 2008**



**Montclar**

Chers Amis,

La confiance a été renouvelée à la majorité des membres de l'équipe sortante et en leur nom je tiens à vous exprimer de très sincères remerciements. Je tiens à exprimer aussi mes regrets de ne pouvoir avoir, à mes côtés, tous ceux qui ont manifesté l'ambition légitime de participer à cette nouvelle équipe.

Ce vote a une portée particulière. En effet, il confirme « une unité de pensée » qui sous-tend un engagement et une volonté toujours renouvelés dont le but est le développement économique et social de notre Commune, assise d'une communauté humaine dont nous avons choisi et **la dimension et l'esprit**, celui qui a toujours animé MONTCLAR et que nous apprécions.

Offrir aux familles « souches » de MONTCLAR et à leurs descendants la possibilité de vivre au Pays, de façon agréable, grâce aux nouveaux emplois créés, enrichir cette Commune de familles venues d'ailleurs dont on constate qu'elles s'intègrent sans difficulté dans notre vie rurale – pour la bonne raison que leur installation résulte d'un choix et souvent d'un coup de cœur- cela confirme un bien être social qui est, sans aucun doute, la première récompense à nos efforts

**C'est ce développement économique qui a permis la création ou le renouvellement des services fondamentaux** tels qu'écoles et garderie, commerces divers, routes.....**C'est aussi lui qui a assuré la pérennité des familles et de la vie sociale.**

C'est au fond, pour cela, que je vous remercie et vous assure, Chers Amis, de mes sentiments dévoués et les meilleurs.

A MONTCLAR, le 18 Juin 2008

Henri SAVORNIN

## INVITATION

**Le Maire et son Conseil Municipal seraient heureux de recevoir la population de Montclar ce Samedi 19**

**juillet à 18h30 lors de l'accueil des vacanciers où se fait l'annonce des activités hebdomadaires.**

**COMPTES ADMINISTRATIFS ET RESULTATS 2007**

COMMUNE		Dépenses	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>	BUDGET COMMUNAL	238 951	312 913
	BUDGET REMONTEES MECANIKUES	502 447	220 072
	BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT	869 418	905 939
	<b>Sous-total</b>	<b>1 610 816</b>	<b>1 438 924</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT	181 468	187 891
	BUDGET COMMUNAL	1 003 940	1 263 991
	BUDGET REMONTEES RECANIKUES	1 180 961	1 203 520
	<b>Sous-total</b>	<b>2 366 324</b>	<b>2 655 322</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 977 186</b>	<b>4 094 326</b>	

**3 BUDGETS CUMULES**

INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	1 610 817	1 438 924
FONCTIONNEMENT	2 366 369	2 655 402

*Solde Fonctionnement*

	Solde 2007	Reports 2006	Total avec Reports
COMMUNE	260 051	81 716	341 767
REMONTEES MECANIKUES	22 559	- 38 586	- 16 027
EAU ET ASSAINISSEMENT	6 423		29 360
<b>Total</b>	<b>289 033</b>	<b>43 130</b>	<b>355 100</b>

*Solde Investissement*

COMMUNE	73 962	185 085	259 047
REMONTEES MECANIKUES	- 282 375	- 315 581	- 597 955
EAU ET ASSAINISSEMENT	36 520	82 542	119 063
<b>Total</b>	<b>- 171 893</b>	<b>- 47 953</b>	<b>- 219 846</b>
<b>Total cumulé</b>	<b>117 140</b>	<b>91083</b>	<b>135 254</b>

Equilibre des budgets avec reports

135 254

**OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS AU BUDGET GENERAL  
BUDGET COMMUNE**

2007

VOIRIE	68 893,00
AGENCEMENT TRAVAUX	4 045,00
ECLAIRAGE PUBLIC	20 400,00
TABLES	1 830,00
<b>Total</b>	<b>95 168,00</b>

**BUDGET EAU**

2007

STATION D'EPURATION	807 463,00
ACHAT TERRAIN	5 170,00
ACHAT VEHICULE	13 945,00
<b>Total</b>	<b>826 578,00</b>

**BUDGET REMONTEES MECANIKUES**

2007

HONORAIRES V3 ETUDE	15 270,00
AMENAGEMENT PISTES	3 740,00
REPLACEMENT PYLONE	33 970,00
SECURITE PISTES	6 198,00
DECENNALE CENTRALE NEIGE	59 500,00

ARMOIRES TELESKI	7 878,00
RADIOS	3 070,00
REDUCTEUR TELESIEGES	6 766,00
CONTACTEURS CENTRALE NEIGE	7 000,00
<b>Total</b>	<b>143 392,00</b>

**Total acquisitions 2007**

**1 065 138,00**

## BUDGET PRIMITIF 2008

### FONCTIONNEMENT

RECETTES	BUDGET GENERAL	BUDGET EAU	BUDGET RM
IMPOTS	540 262,00		
DOTATION DE FONCTIONNEMENT	313 568,00		
LOYER DES IMMEUBLES	53 000,00		
REGIE ANIMATION	99 000,00		
TRANSPORT DE VOYAGEURS			1 250 000,00
MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL			135 000,00
SECOURS			55 000,00
SUBVENTION BUDGET COMMUNE			495 473,00
REMBOURSEMENT		500,00	15 000,00
VENTE EAU AUX ABONNES		182 000,00	
EXCEDENT CLOTURE	341 767,00	29 360,00	
<b>TOTAL</b>	<b>1 347 597,00</b>	<b>211 860,00</b>	<b>1 950 473,00</b>
AMORTISSEMENT SUBVENTION		9 428,00	30 144,00
CESSION	775 553,00		
<b>TOTAL</b>	<b>775 553,00</b>	<b>9 428,00</b>	<b>30 144,00</b>
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 123 150,00</b>	<b>221 288,00</b>	<b>1 980 617,00</b>
DEPENSES	BUDGET GENERAL	BUDGET EAU	BUDGET RM
ENERGIE	48 000,00		93 000,00
ASSURANCE	13 700,00		9 000,00
CANTINE	15 000,00		
FRAIS TRANSPORT ET DEPLACEMENTS	10 727,00		
ENTRETIEN REPARATION	43 000,00	36 000,00	62 000,00
IMPOTS ET TAXES	36 500,00		
VERSEMENT SUBVENTION	15 250,00		
VERSEMENT REMONTEES MECANIKES	495 473,00		
ACHAT	77 000,00	30 500,00	45 000,00
PERSONNEL ET SERVICES EXTERIEUR	45 000,00		
REDEVANCES POLLUTION		30 000,00	
CHARGES DE PERSONNEL	174 500,00	51 300,00	624 000,00
CHARGES FINANCIERES	38 000,00	29 411,00	61 953,00
ANNULATIONS TITRES	10 000,00	1 000,00	1 500,00
TELECOMMUNICATIONS	4 000,00		3 000,00
LOCATION PISTES			17 000,00
VERST SECTION INVST	1 010 000,00	42 741,00	686 473,00
SECOURS S/PISTES			24 000,00
COTISATIONS	52 000,00		56 000,00
ANNONCES IMPRESSION	25 000,00		5 000,00
DIVERS	10 000,00	336,00	27 924,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 123 150,00</b>	<b>221 288,00</b>	<b>1 715 850,00</b>
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			248 740,00
DEFICITE REPORTE			16 027,00
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>248 740,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 123 150,00</b>	<b>221 288,00</b>	<b>1 980 617,00</b>

**INVESTISSEMENT**

<b>RECETTES</b>	<b>BUDGET GENERAL</b>	<b>BUDGET EAU</b>	<b>BUDGET RM</b>
SUBVENTION	1 190 000,00	514 000,00	
SUBVENTIONS EXTENSION RESEAU		59 479,00	
VERSEMENT SECTION FONCTIONNEMENT	1 010 000,00	42 741,00	686 473,00
EMPRUNT	300 000,00		355 840,00
TAXE LOCALE EQUIPEMENT	30 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>2 530 000,00</b>	<b>616 220,00</b>	<b>1 042 313,00</b>
EXCEDENT REPORTE	259 046,00	119 062,00	
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS			248 741,00
<b>TOTAL</b>	<b>259 046,00</b>	<b>119 062,00</b>	<b>248 741,00</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>2 789 046,00</b>	<b>735 282,00</b>	<b>1 291 054,00</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>BUDGET GENERAL</b>	<b>BUDGET EAU</b>	<b>BUDGET RM</b>
EMPRUNTS	150 404,00	41 400,00	335 000,00
TRAVAUX	59 253,00	80 453,00	12 273,00
STATION EPURATION		368 000,00	
RESEAU VILLETTE SAUVASSES ST LEGER		135 000,00	
POMPAGE		51 000,00	
EXTENSION RISOLET		50 000,00	
TRAVAUX PISTES			10 000,00
ACHATS ENGINs DAMAGE			72 850,00
MOTEURS			16 190,00
SECURITE			14 300,00
GRANDE INSPECTION TS VALLONS			202 341,00
ACHAT TERRAIN	130 000,00		
PATINOIRE	250 000,00		
VOIRIE	60 000,00		
MAISON DE L EAU	1 390 000,00		
SALETTE	15 000,00		
PARKINGS	12 407,00		
LOGEMENT COMMUNAUX	20 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>2 087 064,00</b>	<b>725 853,00</b>	<b>662 954,00</b>
AMORTISSEMENT SUBVENTION		9 430,00	30 144,00
CESSION USINE	701 982,00		
DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE			597 956,00
<b>TOTAL</b>	<b>701 982,00</b>	<b>9 430,00</b>	<b>628 100,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>2 789 046,00</b>	<b>735 283,00</b>	<b>1 291 054,00</b>

## DELEGATIONS

*Association Pastorale* : Raymond SAVORNIN

*Communes Forestières* : Henri SAVORNIN

*Hôpital* : Henri SAVORNIN et Christine GAY

*Conseil d'école Affaires Scolaires* : Agnès BERAUD, Corine GRANOUX, Christine GAY

*SIVOM* : André SILVE, Raymond SAVORNIN, Henri SAVORNIN

*Défense*: Raymond SAVORNIN

*SIE STL* : Henri SAVORNIN, Jean-Louis CHABOT

*NATURA 2000* : Raymond SAVORNIN

## COMMISSIONS

### TOURISME (Michelle ALBANO)

Odile QUIEVRE

Lionel HAUD

Bruno SAVORNIN

Christelle SAVORNIN

### AGRICOLE et ENVIRONNEMENT (Raymond SAVORNIN)

André SILVE

Jean Louis CHABOT

Louis Marie LAME

Jean Louis FILLY

### EAU ET ASSAINISSEMENT (André SILVE)

Raymond SAVORNIN

Louis Marie LAME

Jean Claude REMUSAT

Marc CHARRIEAU

### STATION (André PIOLLE)

Didier GRANOUX

Jean Pierre GIACOMETT

Frédéric JEAN

Bernard PIOLLE

**Louis-Marie LAME**

### COMMISSION DES IMPOTS

**Douze noms ont été proposés à la Direction des impôts qui, après tirage au sort, doit en retenir six**

**URBANISME L'ensemble du Conseil**

**COMITE CONSULTATIF Ouvert à tous**

## CONTRATS DE PROJETS 2008 - 2013

La commune de MONTCLAR émerge à ce contrat pour cinq projets dont un associatif.

Maison de l'eau et de la glace dont balnéothérapie pour	1 490 518 €
Construction d'un télésiège 4 places jusqu'à la côte 1800 pour	3 361 660 €
Poursuite de l'extension de l'installation de neige de « culture »	201 776 €
Réhabilitation de logements participation de la commune	100 000 €
Par l'association des maisons familiales de Seyne achèvement de la rénovation du Relais Cap France Azur et neige »	236 700 €
<b>Au total</b>	<b>5 390 654 €</b>

### ■ MAISON de l'EAU et de LA GLACE CENTRE de BALNEOTHERAPIE

Le bulletin 2007 précisait bien les raisons d'une telle réalisation - **optimiser** l'intérêt, en toute saison, « de la destination St Jean MONTCLAR » **améliorer le taux d'occupation** des hébergements - **relancer** la clientèle de passage à la journée.

Le centre de balnéothérapie, à lui seul, paraît incontournable dans la mesure où de nombreuses stations (petites et moyennes) les nouveaux hébergements, campings, hôtels s'efforcent de l'offrir. Etant communal ce centre desservira tous les « hébergeurs » de la commune, sans compter l'attrait qu'il présentera pour les résidents de tout âge dont certains sont très demandeurs

### ■ LE TELESIEGE 4 PLACES

Cet investissement n'a pas l'aspect d'une nécessité absolue, mais il se justifie par la nécessité d'apporter **un plus** au fonctionnement de la station ;

Ce **plus** est psychologique pour nos habitués. Il est la solution à l'attente des skieurs qui vont ainsi, avec un débit de 2000 skieurs/heure et non plus 870, ne plus connaître d'attente au bas du télésiège.

Il est rationnel de rejoindre très rapidement la côte 1600

- point culminant de la neige artificielle
- partage entre le télésiège des « vallons », le télésiège de « Pré la selle »
- poursuite vers le plateau de la Chau et les équipements de Dormillouse.

Cette opération, non définitive, est relativement coûteuse mais subventionnée dans le cadre **du contrat de projets** elle peut l'être à hauteur de 30 à 40 %

### ■ NEIGE ARTIFICIELLE

Inutile de revenir sur la justification de ce projet – l'annonce d'un réchauffement climatique pour les stations de moyenne altitude lui suffit – s'y ajoute l'exigence du skieur d'évoluer sur des pistes bien entretenues ; or elles ne peuvent l'être que si la neige y est renouvelée régulièrement .La satisfaction générale de la clientèle du dernier hiver en témoigne.

## ■ REHABILITATION DES LOGEMENTS

L'installation de la Résidence ODALYS, qui certes a enrichi la station de ses soixante appartements neufs, a, en quelque sorte, cristallisé cette nécessité d'offrir à la location des logements remis aux normes et aux goûts du jour. Elle doit être suivie d'une opération de réhabilitation des appartements si l'on veut qu'ils redeviennent attractifs.

## ■ OPERATION ASSOCIATIVE AZUR ET NEIGE – REHABILITATION DES 21 LOGEMENTS ET DE LA GRANDE CUISINE

Il ne fait pas de doute que la clientèle du Centre de Vacances AZUR et NEIGE est indispensable à la station ; on a constaté qu'elle était entrée dans une courbe descendante regrettable, ces dernières années ; s'y ajoutent, comme pour les logements, les exigences de la clientèle et le fait que les autres centres aient déjà été réhabilités

En effet, les cinq établissements gérés par l'Association des Maisons Familiales de Seyne les Alpes ont été rénovés à l'exception d'AZUR ET NEIGE

Ce relais souffre d'un manque de confort pour la moitié de sa capacité d'accueil ce qui explique les mauvais résultats des comptes d'exploitation des trois dernières années. L'exigence des usagers s'exprime au travers des résultats comparés à ceux du

- Riou clar sur la commune de MEOLANS REVEL
- Réchastel propriété de la commune et LA BREOLE
- Air Soleil totalement rénové en 2007 SEYNE LES ALPES
- Les Clarines sur la commune de MONTCLAR

Le déficit en janvier a été important d'où la nécessité d'engager au plus tôt cette réhabilitation

## COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX AU 13/05/2008

### Réunion du conseil Municipal du 14 janvier

#### **- Renouvellement de la délibération du 17/09/2007 pour l'achat du terrain pour la maison de l'eau**

Après consultation de France Domaine en vue de l'achat du terrain **pour la maison de l'eau et de la Glace**, le Conseil Municipal renouvelle l'achat des parcelles n°29 et 962 de la section A situées à Saint Jean MONTCLAR, du fait de leur classement **en zone constructible au Plan Local d'Urbanisme**, ainsi que leur paiement, pour un montant de 65 000 € , à Madame et Monsieur JEAN avec l'accord de l'usufruitière Madame Aline IMBERT. Il sollicite aussitôt, auprès du Conseil Régional et du Conseil Général, les différentes aides financières pour l'achat de ce terrain

#### **- Renouvellement des contrats pour la fourniture d'énergie électrique**

Il convient de renouveler le contrat relatif à l'accès et à l'utilisation du réseau public de distribution et à la fourniture d'électricité pour la Mairie et pour le poste des remontées mécaniques. Un avis d'appel à la concurrence a été lancé le mercredi 19 décembre avec une date limite de réception des candidatures au 29 décembre 2007.

Après réception des offres et entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal , à l'unanimité des membres présents ,décide de renouveler auprès du fournisseur EDF le contrat de la Mairie de MONTCLAR , au **tarif jaune**, avec un volume de consommation estimé à 101 150 KWH et toujours auprès du même fournisseur le contrat du poste des remontées mécaniques , **au tarif vert** , avec un volume de consommation estimé à 563 723 KWH.

### **- Spectacle théâtre « L'Enfant Polit » du jeudi 27 mars 2008**

Dans le cadre de la tournée de théâtre d'Oc soutenue par le Conseil Général des Alpes de Haute Provence, un spectacle est prévu le jeudi 27 mars 2008 et il convient de trouver une salle. La commune accepte de recevoir la tournée du théâtre d'Oc le jeudi 27 mars à 10h à la Salle Polyvalente et de payer la somme de 300 € pour le spectacle sachant que les élèves de l'école de MONTCLAR n'auront pas à prendre de moyen de transports pour assister à la représentation.

### **Réunion du Conseil Municipal du 11 février**

#### **- Programmation 2007 - 2013**

Voir les projets au dessus

Dans le cadre de la programmation pour 2007-2013 et suite à la délibération du 17 septembre 2007, il convient d'établir un ordre de priorité dans la réalisation des projets et pour l'exécution du plan de financement parmi les quatre projets retenus :

- 1) Création d'une maison de l'eau et de la glace avec balnéothérapie visant à la création d'emplois, à l'attractivité du site, la diversification des activités et l'apport d'un élément de confort pour les 2000 lits en station. **1 490 518 € HT**
- 2) Pour tenir compte du réchauffement de l'atmosphère une liaison rapide et plus confortable vers l'altitude 1 600 m par un télésiège 4 places transportant 2000 skieurs heures au lieu de 900 s'impose. La solution la plus efficace, de surcroît qui coûte le moins cher, est le télésiège 4 places **3 361 660 € HT**
- 3) Une modeste extension de l'installation de neige de culture et l'automatisation de la première installation est vivement souhaitable **201 776 € HT**
- 4) Réhabilitation de logements et participation de la commune **100 000 € HT**

Entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents l'ordre de priorité et le montant de l'autofinancement prévu pour chaque projet :

- 1) Création de la maison de l'eau et de la glace avec balnéothérapie, autofinancement de 20% au budget 2008 pour un montant de **298 103.60 € HT**
- 2) Télésiège 4 places, autofinancement de 70 % au budget 20 pour un montant **de 2 353 162 € HT**
- 3) Réhabilitation de logements et extension de l'installation de neige de culture, autofinancement de 50 % au budget 2010 soit **150 888 € HT.**

**Nota** – Pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, et de façon un peu répétitive, le Conseil Municipal revient sur les projets les plus importants, tout simplement parce qu'ils attendent les décisions de financement , sans lesquelles ils devront être , pour partie au moins, abandonnés.

## **- Extension des réseaux assainissement**

Pour les réseaux d'assainissement des Sauvasses, Vilette et Saint Léger il convient d'effectuer l'appel d'offres pour l'exécution des travaux ;

### **Achat de cendriers**

La proposition des pisteurs secouristes pour l'achat de cendriers à l'effigie de la station en vue de maintenir les pistes propres, pour un montant de **1 000 €** a été retenue par le Conseil Municipal.

**- Renouvellement et signature de l'avenant au protocole d'accord n° 040126** qui établit entre la Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux – Musicités et la commune, les interventions musicales à l'école communale. Avec une tarification des interventions musicales à l'école à hauteur de **1 541 €** au premier janvier 2008.

## **Réunion du Conseil Municipal du 21 mars**

### **- Election du Maire**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Monsieur SAVORNIN Henri pour assurer ses fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

Monsieur SAVORNIN Henri : 9

Monsieur SAVORNIN Henri ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

### **- Election des adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints à 3

M. Le maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier Adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

### **- Election du premier adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- Madame ALBANO Michelle : 9

Madame **ALBANO Michelle** ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Premier adjointe au Maire.

**- Election du second adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls :
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Monsieur SILVE André : 11

Monsieur SILVE André ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Deuxième adjoint au Maire.

**- Election du troisième adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- Monsieur SAVORNIN Raymond : 9

Monsieur **SAVORNIN Raymond** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint au Maire.

**Désignation du représentant de la Commune qui siègera au conseil d'Administration de l'hôpital local de Seyne les Alpes.**

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Henri SAVORNIN pour représenter la commune et siéger au Conseil d'Administration de l'hôpital local de Seyne les Alpes, conformément à l'article R 6143-1 et suivants du Code de la Santé Publique relatif à la composition et au fonctionnement des conseils d'administration des établissements publics de santé.

**- Election des nouveaux délégués au SIE-STL. Syndicat Intercommunal d'Electrification Seyne – Turriers - Le Lauzet**

Il est procédé à l'élection des deux délégués titulaires et des deux délégués suppléants, le Maire étant délégué d'office.

Ont obtenu :

Monsieur Jean Louis CHABOT, titulaire : 11

Madame Christine GAY, suppléante : 11

Monsieur LAME Louis Marie, suppléant : 11

En conséquence, le Conseil Municipal confirme Monsieur SAVORNIN Henri Maire et CHABOT Jean-Louis, adjoints délégués titulaires au SIE STL et Monsieur LAME Louis et Madame Christine GAY, délégués suppléants.

## Réunion du Conseil Municipal du 04 AVRIL 2008

Pour la première séance de cette nouvelle mandature, le Conseil Municipal s'est réuni au complet dans une salle magnifiquement rénovée, autour de son Maire, Henri SAVORNIN, qui préside pour la quarante neuvième fois la séance de vote du budget primitif, budget qui représente 1200 fois le premier budget qu'il avait fait voter en 1959.

Le cumul des trois budgets Eau /Assainissement – Remontées Mécaniques – Commune s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 4 134 111 €, en dépenses et recettes d'investissement à 4 915 383 €, soit un total global pour les deux sections de 9 049 495 €.

Au préalable le compte administratif 2007 et le compte de gestion pour un total de dépenses de 3 977 187 € auprès. et un total de recettes de 4 040 446 €, avaient été votés laissant ainsi apparaître un excédent global consolidé de 63 259 € auquel s'ajoute la différence entre le montant de la subvention de la nouvelle station d'épuration attendu et le solde des factures restant dû ( qui lui est inférieur) soit environ 200 000 €, à ajouter à cet excédent.

Le Maire rappelait qu'en 2010 les charges importantes contractées pour **le développement de la station sur le site du Col Bas et la reprise aux lieu et place de la commune du LAUZET** ainsi que celles rendues nécessaires par le développement de la Commune (construction de l'immeuble communal, de l'école, leur équipement et autres)...seront remboursées.

La Commune de MONTCLAR se trouve donc à un moment « charnière » qui va lui permettre de s'ouvrir à de nouveaux investissements pour maintenir son cap : développement de la station et modernisation de ses équipements.

Il soulignait les quatre dépenses essentielles à inscrire au budget :

1 – La Maison de l'eau avec balnéothérapie soit 700 m<sup>2</sup> de construction pour **1 490 518 € H.T.** et qui serait financée par une subvention attendue de 70 à 80% et un emprunt pour couvrir la différence

2 – l'extension des réseaux d'eau et d'assainissement pour servir les hameaux de St Léger, les Sauvasses et Villette, la dernière partie du hameau de Risolet venant d'être réalisé, montant estimé à **160 000 €.**

3 – l'achat d'un engin de damage pour **72 850 € HT**

4 – La mise en place d'un tapis au jardin des neiges qui remonterait les skieurs mais aussi les luges, pour **17 940 €**

Figurent également au budget la visite V3 du télésiège du Vallons, maintenant remis à neuf pour 10 voire 15 ans, visite déjà réalisée, pour **241 000 € HT**, ainsi que le pompage de l'eau depuis les Sagnes jusque sur la station pour assurer un remplissage plus rapide des réserves utilisées pour la neige artificielle.

Concernant la rénovation du télésiège du Plateau et les travaux de neige artificielle, ils sont reportés en 2009. Le Maire rappelle que les financements conséquents doivent être prévus à l'avance, sous peine de retomber à des pourcentages de 20 à 30% de subvention, s'ils sont en dehors du contrat de projets, ce qui ne permet pas de réaliser les gros investissements.

**Les nouveautés de ce budget** sont aussi la signature d'un contrat avec la STE VOLTAVIA pour l'installation d'un **champ photovoltaïque** de 20 ha sur les parcelles communales situées entre Villette et les Chapeliers. L'exposition du terrain et la proximité du transformateur électrique haute tension des Chapeliers a intéressé l'Entreprise VOLTAVIA. Sous réserve des autorisations, cette installation rapporterait à la commune **une recette annuelle de 150 000 €** (location du terrain et taxe professionnelle).

C'est aussi l'annonce de l'arrivée d'un docteur de nationalité roumaine qui s'installera à St Jean durant l'été dans le cabinet qu'occupait le Docteur BOURION

Cette séance conviviale et studieuse ouvre des horizons très positifs pour cette nouvelle mandature, dans la continuité du développement de MONTCLAR.

Les taux d'imposition sont inchangés depuis l'an 2000 :

Taxe habitation : 9.81 %

Taxe foncier bâti : 17.85 %

Taxe foncier non bâti : 33.61 %

Taxe professionnelle : 14.09 %

### **Réunion du Conseil Municipal du 13 mai**

L'Objet en est l'Avenant à la délibération du 14.12.2004 et du 24.07.2007 **portant la création de la Communauté de Communes du canton de Seyne-les Alpes – transformation du SIVOM en communauté de communes**

Le Maire fait état de la délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2004 et de l'avenant du 24 juillet 2007 approuvant la création **de la communauté de communes du canton de Seyne les Alpes** ; il rappelle, que, jusque là, cette structure intercommunale n'a pu voir le jour et qu'il conviendrait de délibérer à nouveau sur la **transformation du SIVOM en communauté de Communes** régie par les articles L 5214-16 et suivants du CGCT, avec la même représentativité des communes au sein de son organe délibérant, des compétences identiques et en ayant recours à la fiscalité additionnelle.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- 1- **La transformation du SIVOM en communauté de communes** régie par les articles L 5214 - 16 et suivants du CGCT avec la même représentativité des Communes au sein de son organe délibérant, des compétences identiques et en ayant recours à la fiscalité additionnelle,
- 2- **Modifie ainsi sa délibération** du 24 juillet 2007,
- 3- **Constate toujours l'inscription dans les statuts des compétences obligatoires et la représentation des communes,**

D'autres points ont été évoqués comme l'achat d'une cuve à lisier, la certification de la station pour pouvoir effectuer, en régie, les grandes visites sur les télésièges, la construction en régie d'un columbarium au cimetière de Montclar, les problèmes de foncier.

#### **Travaux effectués sur les routes au 1/07/2008:**

Départ voie des Igrès :	1 802.62 € TTC
La Chapelle :	4 231.54 € TTC
Risolet 1 :	7 478.57 € TTC
Départ voie de St Léger :	13 384.76 € TTC
Emplois partiel :	5 759.34 € TTC
<b>TOTAL :</b>	<b>32 656.83 € TTC</b>

## FESTIVITES

<p><b>Samedi 5 juillet :</b> Festival Country  <b>Dimanche 6 juillet :</b> Festival Country  <b>Vendredi 11 juillet :</b> 20h30 Karaoké  <b>Dimanche 13 juillet :</b> Concours de boules                  Feu d'artifices et bal  <b>Lundi 14 juillet :</b> Randormillouse                  15h Cinéma                  18h Cinéma  <b>Mardi 15 juillet :</b> 18h30 Loto  <b>Vendredi 18 juillet :</b> 20h30 Cours , danse Salsa  <b>Dimanche 20 juillet :</b> 18h30 Loto  <b>Vendredi 25 juillet :</b> 20h30 soirée musicale                  Mask ha Gaz musique celtique  <b>Dimanche 27 juillet :</b> 20h30 Soirée Brésilienne  <b>Lundi 28 juillet :</b> 18h cinéma                  21 h Cinéma  <b>Mardi 29 juillet :</b> 18h Histoire d'un soldat                  Conte et musique pour enfants  <b>Mercredi 30 juillet :</b> 18h30 Loto  <b>Jeudi 31 juillet :</b> 18h jeudi musical à la                  Chapelle St Jean</p>	<p><b>Vendredi 1 août :</b> 20h30 Soirée musicale  <b>Dimanche 3 août :</b> Vide grenier                  18h30 Loto  <b>Vendredi 8 août :</b> Karaoké esplanade télésiège  <b>Dimanche 10 août :</b> 18h30 Loto  <b>Lundi 11 août :</b> 18h cinéma                  21h Cinéma  <b>Mercredi 13 août :</b> 20h30 Orchestre sur 2 notes  <b>Jeudi 14 août :</b> 18h30 jeudi musical Eglise St                  Michel                  20h30 Théâtre « le banc des                  secrets »  <b>Vendredi 15 août :</b> 20h30 Concert musique                  québécoise  <b>Dimanche 17 août :</b> 18h30 loto  <b>Vendredi 22 août :</b> 20h30 Concert  <b>Dimanche 24 août :</b> 18h30 Loto  <b>Jeudi 28 août :</b> 18h30 jeudi musical Chapelle                  St Antoine (Face Auberge Roche)</p>
---	--

*A partir du 2 juillet tous les mardis soir contes amérindiens au Coulalet (restaurant d'altitude sur le plateau de la Chau) et tous les jeudis soir contes sous les étoiles.*

## LOISIRS

### Horaires d'ouverture de la piscine

Jusqu'au 7 juillet de 14h à 18h  
 A partir du 8 juillet 10h-13h et 14h-18h

### **Tarifs :**

Journée : 2.60 €  
 Après 16h : 1.50 €  
 10 entrées : 18 €50  
 Saison : 37 euros

### Heures d'ouverture du télésiège :

#### **Pour le plateau de la Chau**

Tous les jours sauf le lundi de 10h-13h et 14h à 16h30

#### **Pour la brèche**

Le mercredi et dimanche 10h 13h et 14h-16h

### **Tarifs :**

**6 €**  
**7 € 50**  
**La semaine 30 €**  
 Journée VTT 13 €50  
 ½ journée VTT 7 € 50

### Heures d'ouverture des tennis : tous les jours de 9h à 20h

Location court tennis 1 heure  
 1 heure de tennis entre 12h et 16h  
 Carte forfait 5 heures

### **Tarifs :**

**6 €**  
**5 €**  
**30 €**

### Heures ouverture club enfants « Gavroche » de 6 à 12 ans :

La matinée  
 L'après midi  
 La journée

### **Tarifs :**

**9.50 €**  
**11 €**  
**18 € 50**

La saison pour les résidents **110 €**  
La semaine **70 €**  
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

**Heures d'ouverture de la Crèche Halte garderie :**

De 8h à 18h tous les jours sauf les week end de la saison estivale

**Heures d'ouvertures de la bibliothèque :**

Vacances scolaires : lundi 16h30-18h, mercredi 10h-11h, vendredi 16h30-18h  
Hors vacances scolaires : samedi 10h-11h et lundi 16h30-17h

**La carte Montpassloisirs :**

**Tarifs :**

70 € la semaine par famille (2 à 5 pers)  
La journée pour une famille : 20 €  
La journée pour une personne : 8 €

**Entrée à la piscine** municipale à volonté,  
+**Club enfant gratuit** pour les 6-12 ans,  
+2h de **terrain de tennis**,  
+**Gymnastique et abdos fessiers** (à partir de 12 ans),  
+1 séance **L.I.A Salsa** (à partir de 12 ans),  
+1 séance **stretching** (à partir de 12 ans),  
+**Tir à l'arc** (à partir de 12 ans),  
+1 **rallye photos** adulte/enfant  
+1 **balade** « histoire et vie de St Jean Montclar »  
+2 petites **promenades** pédestres familiales ou une grande balade à la journée  
+1 accès à la **structure gonflable**,  
+2 Tickets pour la **kermesse**  
+Tournois de **volley, foot et basket** selon programme d'animation

S'y ajoutent de nombreuses réductions dans les musées et parcs alentours.

**Des remises et tarifs préférentiels avec le Montpassloisirs**

Crèche halte garderie Les Petits Loups : remise de 5% sur 3 heures consécutives,  
Remontées mécaniques été : tarif groupe,  
Parc d'aventure Parc des Ecureuils : remise de 10%,  
Association Fort et Patrimoine (citadelle, éco-musées et musée : tarif groupe  
Parc animalier La Montagne aux Marmottes : tarif groupe,  
Apiland : tarif réduit,  
Muséoscope du lac de Serre-Ponçon : tarif réduit  
La maison du Bois - La Fresquière à Méolans Revel : tarif groupe

## ETAT CIVIL

**Naissance**

HOCHEDÉZ Maëva Esther née le 05.02.08 à Gap  
MARGAILLAN Marie Arlette Christiane née le 08.02.08 à Gap  
KINZIGER Léandre Astrée Gaia née le 19.06.08 à Montclar

**Mariage**

PASCALIS Jacques André et de SAVALLE Nathalie Jeanne le 21.06.08

DILLEN Gregory Jean Philippe et de JAUBERT Carole Véronique le 5.07.08

**Décès**

HART HARTH Harry le 24.01.08  
SILVE Louis le 28.04.2008  
LACORNE Moustafa le 18.06.2008